



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC METZ ACTISUD 14 ALLEE DES TILLEULS 57130 JOUY AUX ARCHES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M BIKOUMOU Vascy, gérant de la société 2M.ELECTRICITE EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 11 IMPASSE DU PRE BAYOT 57420 COIN LES CUVRY, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	BIKOUMOU Vascy 19 rue de Constantine 57160 MOULINS LES METZ
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC METZ ACTISUD 14 ALLEE DES TILLEULS 57130 JOUY AUX ARCHES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M BIKOUMOU Vascy, gérant de la société 2M.ELECTRICITE EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 11 IMPASSE DU PRE BAYOT 57420 COIN LES CUVRY, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	BIKOUMOU Vascy 19 rue de Constantine 57160 MOULINS LES METZ
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC METZ ACTISUD 14 ALLEE DES TILLEULS 57130 JOUY AUX ARCHES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M BIKOUMOU Vascy, gérant de la société 2M.ELECTRICITE EN FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 11 IMPASSE DU PRE BAYOT 57420 COIN LES CUVRY, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	BIKOUMOU Vascy 19 rue de Constantine 57160 MOULINS LES METZ
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 mai 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

